

1. Dispositifs d'aides pour les licenciés en situation précaire

Constat :

Des familles désireuses d'inscrire leur(s) enfant(s) dans votre club peuvent rencontrer des difficultés à assumer financièrement le coût de l'inscription et n'ont pas toujours connaissance des aides mises en place par les collectivités.

Enjeux :

- Des aides existent pour les familles aux revenus modestes. Elles sont allouées par les CAF (Caisses d'Allocations Familiales), parfois par les mairies.
Dans le cas de l'aide attribuée par les directions départementales Jeunesse et Sports, le club doit posséder un agrément.

Proposition de message clé :

« Vous rencontrez des familles qui ont des difficultés financières pour payer la cotisation annuelle de leur enfant ou acheter des équipements. Des aides existent ! Sachez les orienter en leur proposant de consulter la fiche associée qui sera affichée au bureau du club. »

Cible de ce message ► dirigeants et éducateurs.

Moment conseillé pour faire passer ce message ► en début de saison.

Fiche de référence :

- Aides financières pour la pratique du sport